



Violence en reunion sur mineur

Par **chenzy**, le **03/05/2013** à **21:44**

Bonjour (formule indispensable si on veut une réponse),

Mon fils et son copain, tous deux âgés de 16 ans, ont été agressés (coups et blessures avec un gros choc moral et 5 jours ITT chacun) par 2 individus connus (père et fils). Cela passe au tribunal.

Quelles vont être les sanctions et que dois je réclamer le jour du jugement comme indemnités ?

Merci.

Par **yoye**, le **03/05/2013** à **23:19**

bonjour,

je serais vous je demanderai l'aide d'un avocat qui saura vous guider et vous conseiller...
CDLT

Par **Tisuisse**, le **04/05/2013** à **08:04**

Bonjour,

Pour quel motif votre fils et son copain ont été agressés, ce n'est probablement pas sans raison et le juge du tribunal correctionnel va en tenir compte ?

Est-ce que votre fils et son copain ont, personnellement, déposé plainte et se sont constitués partie civile ? si oui, ils ont droit chacun à un avocat gratuit (n'ayant aucun revenu). Voyez le greffe du tribunal ou le bâtonnier, pour avoir cet avocat.